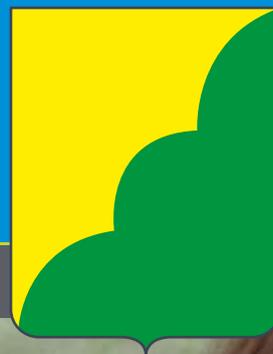


VÉNÈS

Bulletin communal 2024



LES ALPAGAS DE LA MIEULE

SOMMAIRE

• Edito / Adresses utiles	2	• Compte rendu / Budget 2024	5
• Compte rendu / En bref	3	• Compte rendu / État civil 2024	8
• Compte rendu / Urbanisme 2024	4	• Zoom sur un projet / Entreprises	10
		• La vie associative	11



L'Édito

La période des fêtes s'est terminée et une nouvelle année a débuté avec son cortège de nouveautés. Un moment de répit très apprécié qui nous a permis de nous retrouver en famille ou entre amis autour d'une belle table. Les marchés de Noël ont rivalisé d'ingéniosité avec les producteurs pour montrer tout leur savoir-faire et offrir des produits de qualité à la population.

Au niveau de la commune de Venès, les chantiers engagés en 2024 sont pour la plupart terminés. Nous avons également pu accueillir le nouveau restaurant Le Local, installé dans le bâtiment municipal du multiservices, depuis le 1^{er} novembre. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Pour 2025, le programme des travaux à inscrire au budget est en cours de réflexion, avec deux projets importants :

- L'assainissement collectif dont le diagnostic du réseau est terminé et pour lequel le programme de travaux sera validé dans les prochains mois.
- L'aménagement du village avec un projet qui a déjà été présenté aux riverains et dont l'étude sera validée en ce début d'année.

La modification de certaines réglementations nous oblige à une adaptation permanente et, grâce à la cohésion de l'équipe municipale, élus et salariés, nous poursuivons le développement de notre commune.

Bonne année et bonne santé à vous tous ainsi qu'à vos familles.

Le Maire,
Christian GALZIN

CONTACT MUNICIPALITÉ

▶ Maire	GALZIN Christian	06 14 48 96 02
▶ 1 ^{er} adjoint	ALBERT Christophe	06 15 85 28 11
▶ 2 ^{ème} adjoint	GRAISSAGUEL Sandrine	06 87 18 41 54
▶ 3 ^{ème} adjoint	VALERY Alexandra	06 70 77 85 82
▶ 4 ^{ème} adjoint	REDOULES Jérôme	06 09 14 42 76
▶ Mairie	Secrétariat	05 63 75 91 14

ASSOCIATIONS

▶ ADMR	BAÏSSE Virginie	06 07 65 03 76
▶ FAMILLES RURALES	JAUZION Dany	05 63 75 30 26
▶ ACCUEIL DE LOISIRS	CARAYON Sandrine	05 63 75 04 01
▶ ECOLE	THOREAU Guylaine	05 63 75 97 98
▶ APEL Parents d'élèves	GALZIN Adeline	06 70 34 80 03
▶ COMITE DES FETES	ALBERT Romain	06 88 91 00 63
▶ THEÂTRE IZARELIE	CARAYON Francis	06 34 95 92 68
▶ RELAIS EGLISE	VAURS Jeanine	05 63 70 28 67
▶ ATELIER BLEU-COBALT	KARSENTI Christiane ...	07 77 28 08 85
▶ CLUB DE FOOTBALL	ALBERT Franck	06 20 76 63 85
▶ SOCIETE DE CHASSE	JAUZION Pierre	05 63 75 30 26
▶ GENERATIONS MOUVEMENT	MENOU Elia	05 63 75 93 91
▶ ANCIENS COMBATTANTS	REPAUX Alphonse	05 63 55 64 64
▶ CROIX ROUGE	HERAIL Philippe	06 07 36 90 16

NUMÉROS UTILES

▶ SAMU	15
▶ GENDARMERIE	17 ou 05 63 70 83 10
▶ POMPIERS	18
▶ URGENT - Numéro prioritaire sur les téléphones portables	112
▶ URGENT - Numéro prioritaire aux personnes sourdes et malentendantes	114
▶ MEDECIN DE GARDE	3966
▶ PHARMACIE DE GARDE	3237
▶ PRESSE - Correspondant local ALBERT Jacky	06 51 39 45 30
▶ VEOLIA	08 11 90 29 03

INFOS PRATIQUES

▶ MAIRIE DE VENES

Heures d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h00 à 18h00
Tél. 05 63 75 91 14 - accueil@mairie-venes.fr - www.mairie-venes.fr

▶ AGENCE POSTALE COMMUNALE

Heures d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h30 à 12h30
et le Mercredi de 10h30 à 12h30 - Tél. 05 63 82 03 97

▶ ADMR

Permanence : Lundi de 14h00 à 17h00 et Jeudi de 9h00 à 12h00
Tél. 05 63 70 75 56 - Local de la mairie rez de chaussée

▶ DÉCHÈTERIES - www.trifyl.fr

LAUTREC - Route de Puycalvel - Tél. 05 63 71 10 14
Mercredi et Samedi 9h00-12h00 et 14h00-18h00

RÉALMONT - Zone de la Prade - Tél. 05 63 55 60 68
Du Mardi au Samedi 9h00-12h00 et 14h00-18h00

SAINT-GERMIER - ZAC de Plaisance - Tél. 05 63 59 08 76
Du Mardi au Samedi 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Séance du 25 janvier 2024

Restaurant La Padena - Vente aux enchères publiques

La vente aux enchères qui s'est déroulée le 10 janvier 2024 a été organisée par Maître OLAYA, commissaire de justice à l'office Exesud de Castres.

La vente du matériel de restauration a eu lieu en un seul lot : tables, chaises, vaisselles, téléviseur, plancha, friteuse, salamandre, table de cuisson, lave-main, armoires réfrigérées, table inox, lave-vaisselle, plonges...

Location du local commercial

A l'issue de la vente aux enchères, M. le Maire a récupéré les clés du restaurant et du logement. Le local commercial peut-être à présent proposé à la location.

Une annonce sera diffusée par affichage, mail et voie de presse sous forme d'article. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 16 février 2024 à 18h.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire rappelle que la Loi relative à l'Accélération et la Production d'Énergies Renouvelables du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de «planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires». Ainsi, il est demandé aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones sont jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées pour chaque type d'énergie renouvelable.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public selon les modalités définies par le conseil municipal.

Identification des zones d'accélération par énergie

- . Solaire photovoltaïque au sol
- . Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
- . Solaire thermique au sol
- . Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
- . Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step)
- . Eolien
- . Biomasse (y compris biocarburants)
- . Géothermie (y compris PAC géothermique)
- . Pompes à chaleur aérothermique
- . Valorisation de l'énergie fatale (chaud ou froid) et du gaz de mine
- . Hydroélectricité
- . Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération

Les membres de l'assemblée se prononcent en faveur de l'instauration de zones d'accélération des énergies renouvelables, pour 3 types d'énergies :

- . Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
 - > Zone définie sur l'ensemble de la Commune
- . Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
 - > Zone définie sur l'ensemble de la Commune
- . Hydroélectricité > Zone définie sur le linéaire du Dadou

Procédure de concertation du public

- . Mode de publicité : affichage et insertion dans le bulletin municipal
- . Mode de recensement des observations : sur un registre disponible en mairie ou par mail à l'adresse accueil@mairie-venes.fr
- . Durée de concertation : 15 jours
- . Période de concertation : du lundi 5 février 2024 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 février 2024 à 17h00

Il est précisé que cette proposition de zones sert de base à la concertation.

Après le bilan de la concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral.

ENROCHEMENT LA LANDE

Route de La Tailladié



L'entreprise DSTP, installée à la zone de La Marche, a réalisé un enrochement sur la route de La Tailladié, non loin du pont de La Lande. Sur cette portion de route, l'accotement était quasi inexistant, la solution de l'enrochement a été retenue afin de créer un élargissement de voie.

Sur 100 m, l'entreprise a posé près de 250 tonnes de rochers en granit venues directement du Sidobre après avoir été calibrés. Dorénavant les voitures pourront se croiser plus facilement.

ASSAINISSEMENT

Recherche des dysfonctionnements



Suite aux problèmes d'inondation rencontrés de façon récurrente sur une zone de la rue des Bons Enfants, des travaux d'investigation ont été menés avec l'utilisation de caméra et prochainement de tests à la fumée.

Des points de raccordement ou d'obstruction du réseau d'assainissement seront à revoir. Le réseau d'assainissement communal va être prolongé au niveau de la route des Fournials afin de raccorder les maisons en projet de construction.

DÉMATÉRIALISATION DU DÉPÔT DES DEMANDES D'URBANISME

Vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'urbanisme en ligne via le **GUICHET UNIQUE** de la Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'agout.

Dépôt des demandes
d'urbanisme
sur le site internet
de la CCLPA :
www.cclpa.fr



Rubrique :
Urbanisme / Autorisations d'urbanisme

Déposez votre demande en ligne !

CERTIFICAT D'URBANISME

VENTE TERRAIN OU MAISON - SUCCESSION - DONATION

Nombre de CU déposés en 2024 : 23

DÉCLARATION PRÉALABLE

DEMANDEUR	OBJET	DATE
REPAUX Philippe	Pergola	11/01
GAYRAUD Gwenaëlle	Photovoltaïque	16/01
GROS Serge	Photovoltaïque	29/01
REDOULES Jérôme	Extension	06/02
REPAUX Didier	Photovoltaïque	23/02
AUDOUARD Florent	Photovoltaïque	29/02
CARRASCAL J-Marie	Modification façade	12/03
RABION François	Piscine	14/03
ALBERT Richard	Toiture, terrasse	19/03
PAULIN Vincent	Photovoltaïque	25/03
ALARY Olivier	Modification façade	12/04
CARREGALO Cédric	Photovoltaïque	19/04
FABRIES Yves-Marie	Photovoltaïque	30/05
EARL De La Mothe	Photovoltaïque	30/05
MENOU Florence	Photovoltaïque	15/07
DAUZATS Michel	Photovoltaïque	31/07
PAGES Benoît	Photovoltaïque	12/08
GRAISSAGUEL Sand.	Photovoltaïque	06/09
AHROUCH Nouria	Piscine	07/10
BARDY Jérémy	Abri jardin	19/12

PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMANDEUR	OBJET	DATE
GIROU Philippe	Bâtiment agricole	12/01
MAURY Wendy	Spa	30/01
FABRIES Yves-Marie	Modif. hangar agricole	05/02
MARC Laurène	Modification	08/02
BONNET Carine	Modification façade	02/07
VIALADE François	Abris	21/06
MASSOUTIE Cathy	Maison	31/07
JMB QUAD	Dépôt	05/08

Enedis - Convention de servitude - Les Alos

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés au hameau des Alos doivent emprunter la propriété de la Mairie. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis pour la traversée de la parcelle section C n°1207.

Voirie

La commission communale voirie, qui s'est réunie le 12 janvier 2024 avec la présence de MM. TABARIES et FAFERECK du service voirie du Département, a évoqué les problématiques de vitesse à Finottes, les priorités à droite, les stops et les cédez-le-passage sur la RD4.

Le Département a prévu de faire un état des lieux afin de faire le constat de la situation et d'envisager les mesures adéquates.

Intercommunalité - Modification des statuts de la CCLPA

M. le Maire informe de la volonté communautaire de création et gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) en charge de la gestion de structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes.

Pour ce faire, les statuts de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout doivent être modifiés pour intégrer la nouvelle compétence optionnelle, dans les compétences Actions Sociales d'intérêt communautaire. En outre la compétence «Création, aménagement, extension et gestion de maisons de retraite d'intérêt communautaire» doit être supprimée puisque intégrée au CIAS.

Séance du 12 mars 2024

Conseil Municipal Enfants - Projets 2024

Les 4 projets envisagés pour 2024 sont présentés par les membres du CME (*Ava, Célia, Céleste, Lilewn, Camille, Léonie, Clément, Sarah et Shailys*) :

- Salle multi sensorielle
- Sortie jeux en maison de retraite
- Bal masqué
- Correspondance avec d'autres régions

Lors du vote du CME, c'est le projet « Salle multi sensorielle » qui a reçu le plus de suffrages. Compte tenu qu'il n'y a pas de difficultés particulières dans la réalisation et dans le financement des propositions, le Conseil Municipal valide l'ensemble des projets.

Investissement - Orientations pour 2024

Budget Commune

Aménagement du cimetière
Réfection du clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste
Amélioration de voirie (*enrochement lieu-dit La Lande, élargissement chemin de La Landette*)
Acquisition de panneaux de signalisation
Création d'un City stade
Aménagement de la rue des Bons enfants

Budget Assainissement

Finalisation du diagnostic de réseau et extension de réseau (*Route des Fournials*)

Budget Lotissement

Finalisation de la voirie

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Résultat de la concertation du public

La concertation a eu lieu du 5 au 19 février, avec la possibilité aux administrés de déposer leurs observations sur un registre disponible en mairie ou par mail. 4 personnes ont consulté le dossier sans notifier d'observation.

Validation des zones

Avant la validation définitive et la communication des zones au référent préfectoral, il convient que le projet soit débattu en conseil communautaire.

Equipement sportif de proximité - Subventions financeurs

Compte tenu que l'Etat a attribué une aide financière de 26 966 € au titre de la DETR et que l'Agence Nationale du Sport n'a pas retenu le dossier, Monsieur le Maire propose de revoir le plan de financement en sollicitant le Département comme nouveau financeur.

Le conseil municipal décide de demander une aide de 30 % au titre du FDT.

Convention ENEDIS - Renforcement basse tension à La Catarié

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés au lieu-dit La Catarié doivent emprunter la propriété de la Mairie.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis pour la traversée de la parcelle section F n°1089.

Personnel : Consultation contrat groupe CDG - Assurance statutaire

Le contrat groupe collectif souscrit par le Centre de Gestion auquel adhère la commune prendra fin au 31.12.2024. Le CDG a décidé d'engager une consultation pour mettre en place un nouveau contrat groupe ouvert, à adhésion facultative qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Ce contrat devra avoir pour objet de garantir les risques financiers encourus par la collectivité en vertu de ses obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Intercommunalité - PLUi

En séance du conseil communautaire du 5 mars 2024, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé.

La carte communale de la commune sera ainsi abrogée dès que la délibération adoptant le projet de PLUi deviendra exécutoire.

Le Droit de Prémption Urbain sera délégué aux communes membres sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (1AU). La CCLPA conservera ainsi le droit de préemption sur les zones liées à la compétence « développement économique », à savoir les zones Ux, Ux1, 1AUx et 1AUx1.

Séance du 8 avril 2024

Vote des comptes administratifs 2023

Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes.

RESULTATS A LA CLOTURE

COMPTES ADMINISTRATIFS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET COMMUNE	+ 589 571,92 € dont : - 333 881,98€ repris en section de fonctionnement - 255 689,94€ repris en section d'investissement	- 114 510,09 € Repris en section d'investissement
BUDGET ASSAINISSEMENT	- 18 311,21 € Repris en section de fonctionnement	+ 42 935,24 € Repris en section d'investissement
BUDGET LOT. LA BOURIETTE	- 833,05 € Repris en section de fonctionnement	- 59 882,49 € Repris en section d'investissement

Vote des taxes communales 2024

Avant de présenter le budget primitif de la commune, Monsieur le Maire expose l'état de notification des taxes communales.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 40.99 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 45.10 %
- Taxe d'Habitation : 14.24 %
- CFE : 23.02 %

Vote des budgets 2024

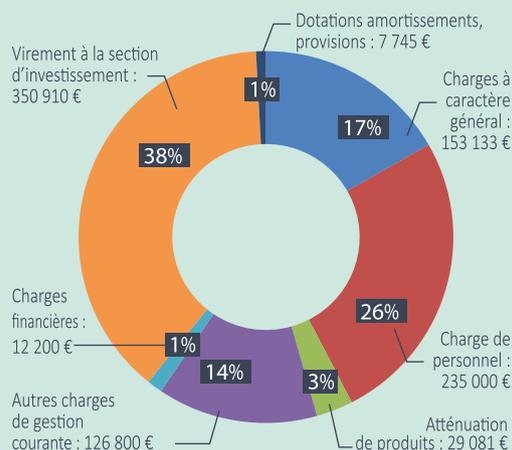
Les dépenses et recettes s'équilibrent

BUDGETS	en FONCTIONNEMENT à	en INVESTISSEMENT à
COMMUNE	914 869,00 €	752 750,00 €
ASSAINISSEMENT	67 589,00 €	120 219,00 €
LOT. LA BOURIETTE	262 393,05 €	251 347,49 €

COMMUNE

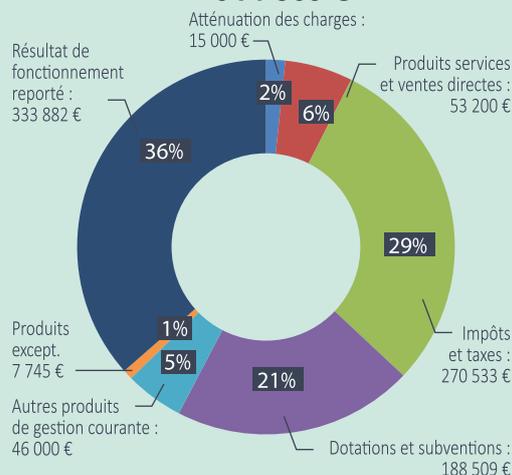
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

914 869 €



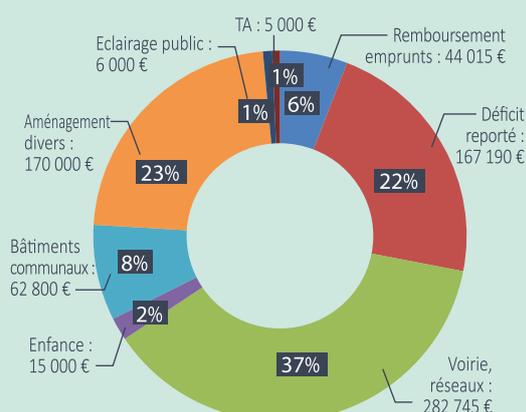
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

914 869 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

752 750 €



RÉFECTION DU CLOCHER

Eglise Saint-Jean-Baptiste



Perchés à une hauteur vertigineuse, les ouvriers mettent la touche finale à la réfection du clocher de l'Eglise de Vénès.

PROJET D'UN CITY STADE



Les signaux sont au vert pour l'attribution des subventions qui compléteront les financements pour la réalisation d'un city stade. Il s'agit d'un terrain de jeux de ballons ou autres, extérieur, clôturé et entouré d'une piste de course. A destination des enfants (*pendant le temps scolaire, péri ou extrascolaire*) des jeunes et des familles, il sera implanté à côté de l'école, Rue de la Briqueterie. Espérons qu'il puisse participer pleinement au développement de l'apprentissage du sport et de ses bénéfices.

SIGNALÉTIQUE

Zone artisanale de La Marche



A la zone d'activités de La Marche, la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout a installé une signalétique avec plan et nom des entreprises, qui permettra aux particuliers, professionnels, transporteurs ... de mieux se repérer.

Projet d'aménagement de la rue des Bons Enfants - AMO et MOe

Présentation de la proposition de prix en groupement PASSELERGUE AMO / CIRCE pour le suivi complet de l'opération d'aménagement de la rue des Bons Enfants, de la place des Marronniers et de la place de la Fontaine.

Vu la technicité des travaux, M. Passelergue fait appel au Bureau d'Etude Infrastructure CIRCE, spécialiste des travaux routiers et des aménagements en cœur de bourg possédant déjà de nombreuses références dans le domaine.

- PASSELERGUE AMO (*St Paul Cap de Joux*) – Assistance maîtrise d'ouvrage : 10 800 €
- CIRCE (*St germain des Prés*) – Maîtrise d'œuvre : 10 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la proposition.

Séance du 28 mai 2024

Travaux clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste

M. le Maire rappelle que la commune a fait le choix de rénover la toiture du clocher et de refaire l'évacuation des eaux de pluies sur l'ensemble de la toiture de l'édifice pour assainir sa structure. Les travaux entrepris par l'entreprise ALBERT & Fils à la mi-avril ont révélé des dégradations plus importantes que prévu. Le montant des travaux initialement estimé à 23 933,25 € TTC a été révisé en fonction des réparations supplémentaires et s'élève à 26 573,25 €.

La commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer à la commune une subvention d'un montant de 6 527,25 € pour la réalisation de la réfection du clocher.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document de gestion de crise élaboré à l'initiative du Maire pour son usage, celle de l'équipe municipale élue et des membres du Poste de Commandement Communal.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Le PCS détermine en fonction des événements majeurs (*naturels, technologiques ou sanitaires*), les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il définit les procédures à mettre en œuvre pour la gestion du risque, en fonction de la structure et des moyens de la commune.

Afin de garantir son efficacité, le PCS de la commune de Vénès a été élaboré avec le concours de Groupama en concertation avec l'élue en charge du dossier M. Jérôme REDOULES.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le projet de la commune ayant été débattu en conseil communautaire du 9 avril 2024, le conseil municipal valide les zones d'accélération.

Cimetière de Vénès

Présentation du projet d'aménagement des nouvelles fosses préfabriquées, proposé par ESTAMPE Funéraire, concernant la création de 4 caveaux de 2 places et de 4 caveaux de 4 places le long de la haie.

Logement communal - Rue de la Fontaine

Le conseil municipal, favorable sur le principe d'apporter une amélioration énergétique sur ce logement, décide d'engager dans un premier temps des études (*changement du mode de chauffage et/ou isolation du bâtiment*).

Séance du 27 juin 2024

Aménagement village - Rue des Bons Enfants

Restitution des premières propositions.

Revalorisation des loyers

Vu la conjoncture actuelle et la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, M. le Maire propose de ne pas procéder à la revalorisation des loyers sur les locaux d'habitation ou commerciaux de la Commune.

Séance du 10 septembre 2024

Multiservices - Restaurant

Loyer commercial

Compte tenu que les futurs gérants ont demandé, pour le bon fonctionnement de leur activité, la création d'une chambre froide, il est proposé avec leur accord de réévaluer le montant du loyer mensuel à 1 100 € (*hors charges et redevance OM*).

Bail commercial du bar-restaurant et prêt à usage de la licence IV

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer :

- le nouveau bail commercial avec la société Le Local, représentée par ses gérants Mme Claire DURAND et M. Stéphane CARAYOL.
- l'acte de prêt à usage de la licence IV dont les gérants sont tous les deux titulaires du permis d'exploiter.

Pôle enfance - Révision convention de mise à disposition de personnel

Il est rappelé que les conditions financières de mise à disposition de personnel n'ont pas été revues depuis 2013. Il s'agit des 2 salariées qui sont en charge de l'aide à la scolarité, de la cantine et de l'entretien des locaux.

Compte tenu de l'évolution des salaires et du coût de fonctionnement du service, M. le Maire propose de réévaluer le montant du remboursement forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant du remboursement forfaitaire à 17€/h à compter du 1^{er} octobre 2024.

Personnel - Protection sociale complémentaire Prévoyance

A compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de financer une partie de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La mise en place de ce dispositif permet aux collectivités d'aider financièrement leurs agents en matière de protection sociale complémentaire.

La collectivité peut choisir de participer sur le risque «prévoyance», par l'intermédiaire soit de la labellisation, soit d'une convention de participation.

Le centre de gestion propose une convention de participation avec le groupement Collecteam/Allianz. Chaque agent sera libre d'adhérer ou non.

Afin de consulter le CST, il convient de fixer le montant de l'aide.

L'assemblée propose une participation mensuelle de 15 € par agent pour le risque prévoyance.

Convention Enedis - Enfouissement réseau électrique moyenne tension

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés au niveau de Montmiral et de La Montsaradié doivent emprunter la propriété de la Mairie.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis pour la traversée des chemins ruraux.

Journée des associations

La 1^{ère} édition de la journée des associations de Vénès sera organisée le 28 septembre à partir de 14h. Des ateliers gratuits seront proposés aux visiteurs l'après-midi avec une animation musicale en soirée. Les bénéfices de la restauration et de la buvette seront reversés à l'association Cœur de Nuage.

Séance du 29 octobre 2024

Aménagement village - Rue des Bons Enfants

Dans un premier temps, l'avant-projet sera présenté uniquement aux riverains directement impactés par les travaux. Cette réunion, animée avec le bureau d'étude, permettra d'annoncer le nouveau sens de circulation ainsi que les modalités des travaux et de recueillir les éventuelles remarques ou suggestions. La réunion d'information est fixée au lundi 18 novembre à 18h30.

Un courrier sera adressé aux administrés concernés (*locataires et propriétaires*).

Une présentation plus générale du projet sera présentée, dans un second temps, à l'ensemble de la population à l'occasion des vœux du maire.

RÉOUVERTURE

LE LOCAL a débuté son aventure



A Vénès, vous pouvez vous restaurer au Messidor et, depuis début Novembre 2024, l'ex restaurant «La Padena» vient de trouver ses repreneurs, Claire Durand et Stéphane Carayol qui s'associent sur ce beau projet. Nouvelle enseigne, nouveau décor, nouveau concept. Dorénavant, vous viendrez au «Local» pour des repas à consommer sur place ou des plats à emporter.

VENTE DE SAPINS

par l'Association des Parents d'Elèves



En ces lendemains de fêtes de fin d'année, nous avons rangé sapins et décorations de Noël pour penser galette et frangipane mais rappelons que tous les ans, au mois de Novembre, l'APEL vous propose de commander vos sapins, Epicéa, Normand, coupés ou en pots. C'est l'occasion d'un petit coup de pouce à l'Association des Parents d'Elèves.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le château de Vénès



Cette année encore les journées du patrimoine ont fait la part belle au château de Vénès. Sa propriétaire, Mme Zollinger, en a ouvert les portes et, comme depuis quelques années déjà, vous en a conté ses particularités. La salle de réception, spacieuse, a permis la présentation d'une exposition, prêtée par les archives départementales du Tarn, sur l'art de la céramique.

NAISSANCES

(signalées à la mairie)

Adeline AUQUE
née le 8 janvier

Rose BAZIN
née le 15 janvier

Jules PAULHE LABEYRIE
né le 30 juin

Julia JOUET
née le 16 novembre

MARIAGE

Sylvie GOS & Pascal REDOULES
le 16 août

Chloé PAYET & Allan VOITURIER
le 14 septembre

PACS

Laetitia SALVAGNAC & Florent AUDOUARD
le 13 mai

Laura BATAILLER & Anthony BAZIN
le 29 août

DÉCÈS

(signalés à la mairie)

Pierre BÈGES
le 9 janvier

Yves BARTHÈS
le 11 janvier

Gérard ALBERT
le 4 mars

Anne-Marie LACLAU née MARTY
le 12 mars

Marie-Thérèse BARTHÈS née AURET
le 24 mars

Edouard DERDA
le 8 avril

Fernand PÉRIL
le 26 mai

Louis CAPPELLETI
le 28 juillet

Sylvie BÈGES née LANET
le 25 août

Benoît ANGLARET
le 6 octobre

Elvia CARIVENC née ALAYRAC
le 30 octobre

Louis REDOULES
le 2 novembre

Raymond GAU
le 30 novembre

Barbara JULIEN
le 3 décembre

Projet d'aménagement d'un city stade

M. le Maire rappelle qu'au titre de la DETR 2023, l'Etat a accordé une subvention de 26 966 € et annonce que le Département vient d'attribuer une aide financière de 26 966,22 € au titre du FDT, soit une aide financière totale de 60% des dépenses éligibles.

Compte tenu que les entreprises maintiennent leurs propositions tarifaires, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et valide la prestation de terrassement d'un montant de 15 050,88 € de l'entreprise MPA Agri Services ainsi que la commande du terrain multisports proposé par la société MEFRAN pour un montant de 94 800 €.

Adhésion au service RGPD de l'Association des Maires

Le Règlement Général sur la Protection des Données fournit un cadre de conformité en matière de protection des données en Europe. L'ensemble des autorités et organismes publics ont l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) destiné à faciliter la mise en conformité avec les dispositions du RGPD.

AGEDI, notre prestataire actuel en RGPD arrête son activité de DPD externalisé à la fin de l'année.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Asso. Familles Rurales - Révision de la convention de fonctionnement

M. le Maire rappelle qu'une convention de fonctionnement a été signée avec l'association Familles Rurales en 2015. Cette convention fixe les modalités de la participation financière de la Commune pour la gestion de l'accueil périscolaire des enfants, assurée par l'association.

Compte tenu de l'évolution des directives de la CAF et que le Contrat Enfance Jeunesse a été remplacé par la Convention Territoriale Globale, les subventions de la CAF perçues jusqu'en 2022 par la Commune sont désormais versées directement au gestionnaire concerné.

Face à ces nouvelles modalités financières de la CAF, M. le Maire propose de réviser les termes de la convention.

RPQS Assainissement collectif Vénès 2023

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est un document qui doit être rédigé tous les ans par chaque service public d'eau et d'assainissement pour rendre compte à leurs usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. M. le Maire présente les indicateurs de performance de l'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2023.

Après présentation du rapport, le conseil municipal adopte le RPQS 2023 et approuve la publication des indicateurs de performance sur le SISPEA (*observatoire national des services publics de l'eau potable et de l'assainissement*).

Diagnostic des réseaux d'assainissement

La restitution de la phase 3 et 4 qui a eu lieu le 25 octobre porte sur la localisation des anomalies, des dysfonctionnements du réseau et la proposition de travaux hiérarchisés.

Deux scénarios sont proposés :

- . Scénario n°1 : Augmentation de la capacité de la STEP actuelle
- . Scénario n°2 : Abandon de la station actuelle et création d'une nouvelle station

Séance du 26 novembre 2024

Aménagement village - Rue des Bons Enfants

Restitution des échanges avec les riverains suite à la réunion de présentation.

Logement communal Rue de la Fontaine - Etude d'amélioration énergétique

M. le Maire présente les devis concernant l'isolation par l'extérieur et les différentes aides financières auxquelles la Commune pourrait prétendre.

Travaux d'assainissement

Afin de raccorder de nouveaux lots, il convient de prévoir une extension du réseau d'assainissement au départ de la rue des Bons Enfants sur environ 130 m de la Route des Fournials.

Diagnostic des réseaux d'assainissement

Tests à la fumée

La société DEJANTE effectuera prochainement des tests à la fumée. Ce procédé permet, de façon sécuritaire et efficace, de vérifier l'état des réseaux et de mettre en évidence les mauvais raccordements qui perturbent à la fois le fonctionnement des réseaux d'assainissement et celui de la station d'épuration. Ces raccordements non conformes peuvent aussi être à l'origine de débordements des collecteurs lors de pluies abondantes.

Choix du scénario

Compte tenu de l'analyse de l'étude, le conseil municipal opte pour le scénario n°2 et décide de créer une nouvelle station d'épuration.

Tarifs 2025

Budget Commune

Le conseil municipal décide de reconduire pour 2025 les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public, des prestations du service technique, des cimetières et de réévaluer les tarifs de la location des salles communales.

Budget Assainissement

Les redevances des agences de l'eau évoluent au 1^{er} janvier 2025 !

Ces redevances financent les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau.

A partir du 01.01.2025, ces redevances feront l'objet d'une révision.

Deux redevances, celle pour pollution domestique et celle pour modernisation des réseaux de collecte, disparaîtront au 1^{er} janvier 2025. Elles seront remplacées par trois nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau, deux sur les performances (*des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif*).

Compte tenu de cette réforme, votée par le parlement dans le cadre de la loi de finances, le conseil municipal décide de :

- reconduire pour 2025 les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.) et de la taxe de raccordement.
- modifier les tarifs liés à la taxe d'assainissement :
 - . prime fixe par semestre : 33,00 €
 - . prix au m³ d'eau consommée : 1,20
- fixer à 0,105 € ht/m³ la contre-valeur correspondant à la «redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif».

Personnel - Fonctions Secrétaire Général de Mairie

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les maires des communes de moins de 3 500 habitants doivent juridiquement procéder à la nomination d'un agent exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie. Pour faire face à cette obligation, la loi autorise (*sous conditions et de manière dérogatoire*) les fonctionnaires de catégorie C exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie à pouvoir bénéficier d'une promotion interne dans un cadre d'emplois de la catégorie B.

Compte tenu que l'un des agents administratifs rempli toutes les conditions, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur qui sera pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade promotion interne.

Taxe d'aménagement de la zone artisanale de La Marche

La Communauté de Communes du Lautrecois - Pays d'Agout, qui exerce la compétence "Développement Economie", souhaite harmoniser les taux de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activité du territoire. Ce sont 12 zones d'activité qui sont concernées dont la ZA de La Marche à Vénès. Le taux actuellement appliquée sur la ZA de La Marche est de 2 % et le taux le plus élevé du territoire est de 5 %.

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Lucette ALBERT, 60 ans de bénévolat !



Lucette Albert a fêté en 2024 toute une vie d'engagement bénévole auprès de l'ADMR et de Familles Rurales (*presque 60 ans de bénévolat !*) C'est l'occasion de saluer ici le dévouement de tous ces bénévoles qui oeuvrent quotidiennement pour améliorer la vie dans nos territoires au sein de nos associations.

Ces associations représentent un des premiers employeurs dans le Tarn, autant d'aventures humaines que d'enjeu économique et social.

Une loi adoptée le 8 Avril 2024 vise à encourager et reconnaître l'engagement associatif.

Elle inscrit la marque Guid'Asso dans le réseau d'accompagnement des associations. Un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association employeuse ou non, même la plus petite, puisse trouver près de chez elle une personne pour répondre à ses questions.

L'association rESS'ources est labellisée pour ses missions d'accueil et d'orientation, d'information ou d'accompagnement, qu'elle délivre gratuitement. Elle accompagne les associations dans la formation des bénévoles, leur fournit des outils pour animer les réunions et permet de lever un des freins à l'engagement bénévole, les compétences.

RÉOUVERTURE DU LAEP

local au pôle enfance, un jeudi sur deux de 9h à 12h



Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent est un espace convivial, qui accueille tous les enfants de moins de 4 ans avec leurs parents (*grands-parents, proches*).

Le LAEP est spécialement organisé pour que parents et bébés puissent partager un bon moment. On peut jouer ensemble, faire de la lecture,... Autant d'activités qui renforcent le lien d'attachement avec votre enfant. Cela permet à votre enfant de découvrir un nouvel environnement, de nouvelles personnes.

C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres parents, mais aussi le personnel du LAEP qui est formé à l'écoute et la bienveillance.

On se rassure mutuellement et on relativise !

SION EN PARLAIT !

DES VÉNÉSSIENNES SUR LES PODIUMS



Fête de l'ail rose et ses traditionnels concours. Anne Ginestet a participé au concours artistique. Le but étant de créer une œuvre avec l'ail sous toutes ses formes. Le thème fut vite choisi avec les J.O. de Paris. Habitée des podiums, Anne prend la médaille d'argent avec son œuvre intitulée «l'olympiqu'ail». Léa Repaux-Coustet participait quant à elle au concours de la tarte à l'ail, ça faisait très longtemps qu'elle voulait y prendre part. Elle a trouvé sympa d'imaginer la recette, de l'écrire et de la tester. C'était l'occasion rêvée de travailler ce produit qu'est l'ail rose de Lautrec et que son père a longtemps produit sur les terres familiales.

L'ATELIER GRAVURE

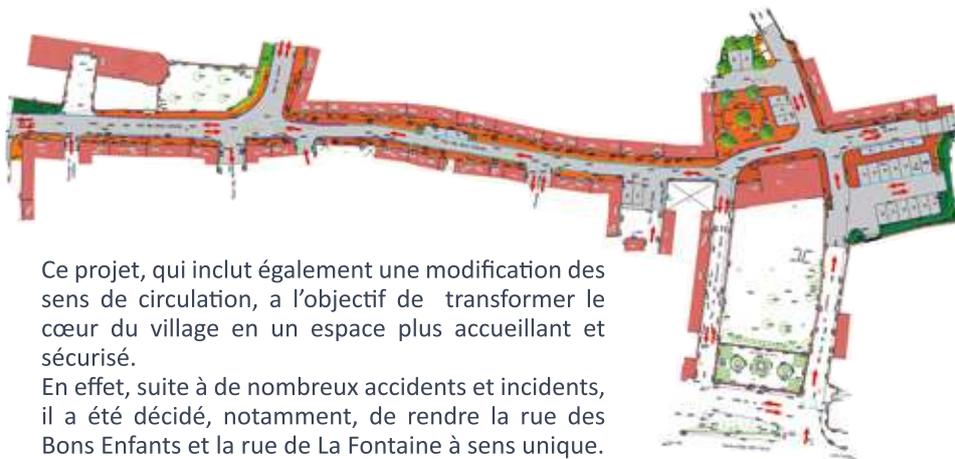


Installé Route d'Albi, Nicolas Rahoux nous accueille dans son atelier de gravure. Ayant suivi une formation de dessinateur en bâtiment, Nicolas apprend le métier de graveur dans l'atelier de décor d'un marbrier à Castres. Parallèlement, il complète sa formation de dessin d'art en suivant des cours aux Beaux-Arts de Castres. Il ouvre son atelier à Vénès en Juin 2022. Si le secteur du funéraire est le cœur du métier de graveur, les nouvelles technologies permettent d'affiner le travail, d'ouvrir d'autres horizons en travaillant le bois et le verre et ainsi vous accompagner également sur des projets décoratifs. Nicolas crée, personnalise ou restaure les supports avec des inscriptions ou des motifs personnels (une citation, une photo, une frise, un portrait...). Les lettres et les dessins en ce qui concerne la gravure sur granit pourront ensuite être dorées ou peintes selon la couleur du granit support. Le graveur sur pierre a recours à diverses techniques : la lithographie, l'aéroglyphie, le sablage. Muni de fraises abrasives et os de seiche pour les finitions, Nicolas réalise ainsi des détails d'une grande précision.

ZOOM SUR UN PROJET !



AMÉNAGEMENT RUE DES BONS ENFANTS LA RUE S'APPRÊTE À FAIRE PEAU NEUVE



Ce projet, qui inclut également une modification des sens de circulation, a l'objectif de transformer le cœur du village en un espace plus accueillant et sécurisé.

En effet, suite à de nombreux accidents et incidents, il a été décidé, notamment, de rendre la rue des Bons Enfants et la rue de La Fontaine à sens unique. Cette configuration nécessitera pour chacun d'entre nous un changement dans nos habitudes.

Accompagné dans la démarche par deux bureaux d'étude spécialisés ce projet a été présenté aux riverains directement concernés par ces aménagements afin de recueillir leurs avis et suggestions. Cette démarche a permis de mieux comprendre les attentes des habitants et, lorsque cela sera possible, le projet sera ajusté en conséquence.

INFO ENTREPRISES LOCALES

Rubrique dédiée aux entreprises de la commune qui souhaitent communiquer sur :

- la création d'une entreprise sédentaire
- le changement de nom ou de propriétaire
- le changement d'horaires d'ouverture
- le changement des coordonnées téléphoniques et d'adresses mails

Exclusivement
sur demande des intéressés
et sans aucune forme publicitaire.

CREATIONS D'ENTREPRISES



LE LOCAL

Restauration sur place et à emporter & bar
5 rue Poids Public - Vénès
Tél. : 05 63 71 72 32 - [f](#) Lelocal Venes - [@](#) lelocalvenes_81



MAÏKA BEAUTÉ - Laetitia Salvagnac

Institut de beauté - Secteur Vénès
Soin, massage, épilation, manucure, maquillage ...
Tél. : 06 89 84 48 25 - [f](#) maikabeaute



TRAVEL'HAIR - Alexia Storti

Coiffure à domicile - Secteur de Castres à Albi
Tél. : 06 82 26 18 90 - Mail : travelhair81@gmail.com



REPRISE FAMILIALE

Forts de l'expérience de Laurent et Sylvie dans le domaine de la "Fermeture" depuis plus de 40 ans. Il est temps de passer la main à leurs enfants. **Maureen et Julien reprennent REGNIER FERMETURES** qui est implantée à VENES depuis 2013. La société est spécialisée dans la fourniture et pose de porte de garage, portail, fenêtre, porte d'entrée, volet, alarme, store, pergola et propose un service de dépannage sur l'ensemble de ces produits.



KOMILFO REGNIER FERMETURES

Portails - Clôtures - Portes de garage - Fenêtres - Protections solaires
355 Route de Saint-Genest, ZA La Marche - Vénès
Tél. : 05 63 71 49 80 - Mail : regnier-fermetures@orange.fr



Association Théâtrale Izarélie

Les comédiens et l'équipe technique vous donnent rendez-vous dans la salle des fêtes de Vénès pour assister à leur spectacle 2025.

CALENDRIER 2025

Au programme de la soirée :

ON JOUE À DOMICILE

Comédie de Marie-Laure MONTURET

Luc et Victor sont fans de foot et vont régulièrement voir les matchs de leur équipe préférée dans un bar. Carla et Romane, leurs femmes, sont amies et en profitent pour faire des soirées filles avec leur amie Sophie.

La soirée est bonne enfin jusqu'à ce que la radio annonce qu'il y a un incendie dans le bar ou les garçons sont censés être !

LE CONTRAT DE MARIAGE

Comédie de Jérôme VUITTENEZ

«Tulle Père et Fils» est une entreprise qui vend des articles de mariage. A la veille du week-end, un gros client passe une commande étrange pour le lendemain. Monsieur Tulle essaie de motiver ses employés pour faire signer le contrat rapidement.

Mais le sort s'acharne...

Vendredis 21 et 28 mars

à 21H

Samedis 15, 22 et 29 mars

à 21H

Dimanches 16 et 23 mars

à 15H

Trois heures de détente et de rires !



Le secret de Victor

Comédie de Marie LAROCHE-FERMIS

Photo du spectacle de Mars 2024



Mer belle devenant agitée

Comédie de Yvon TABURET

Photo du spectacle de Mars 2024

Comité des fêtes

Comme chaque année au mois de mai a eu lieu la fête de village, toujours aussi conviviale grâce aux nombreux participants. Petits et grands ont pu profiter des repas, concerts, fêtes foraines et animations organisés par le comité.

Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette édition 2024. Nous remercions particulièrement nos partenaires et les habitants de la commune pour leur participation lors de notre traditionnelle «tournée».

Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2025 :

JEUDI 1^{ER} MAI : Vide-grenier toute la journée

VENDREDI 2 MAI : Repas Aligot et soirée dansante

SAMEDI 3 MAI : Apéro et soirée dansante avec restauration sur place

DIMANCHE 4 MAI : Concours de pêche

Tout le comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2025 et vous attend nombreux pour la fête annuelle avec le retour cette année des Olympiades !

L'APEL de l'École Sainte-Thérèse de Vénès



L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) reste au plus près des parents et de l'équipe pédagogique pour que les élèves de l'école puissent s'épanouir dans un établissement qui ne manque de rien et qui répond au mieux aux besoins de chacun.

L'équipe de bénévoles de l'APEL, organise plusieurs ventes au cours de l'année : madeleines Bijou, Clés USB, Viande, Sapins, Chocolats, et Plants.

Elle organise également des événements majeurs qui nous permettent d'être en contact direct avec vous tous : le loto du mois de février et le stand snacking du vide-grenier du 1^{er} mai. Le 28 septembre dernier, nous avons même participé à la première de La Fête des Associations de Vénès et serions heureux de renouveler cette expérience l'an prochain.

Nous sommes en étroite collaboration avec les associations, les commerces et artisans, ainsi que la Mairie de Vénès pour que toutes nos actions soit percutantes et profitent au plus grand nombre.

Les fonds récoltés lors de ces manifestations nous aident à offrir aux enfants un goûter et une soirée de Noël, une sortie culturelle (cinéma, musée, ...), des livres et du matériel (numérique, de sport, scolaire et/ou pour classe flexible), une partie du voyage scolaire avec nuitées, le cadeau de départ des CM2 et un apéritif avec l'ensemble des familles le jour de la kermesse de fin d'année.

Afin de faciliter la vie au plus grand nombre, nous avons mis à disposition une boîte aux lettres APEL devant l'entrée de l'école. Vous pouvez y déposer vos bons de commande, courriers et autres documents pour l'APEL.

Pour tout renseignement, vous pouvez également utiliser l'adresse mail : apel.venes@gmail.com

L'équipe APEL souhaite remercier toutes les familles, la mairie, les associations, l'équipe pédagogique, les commerçants et les artisans qui ont participé à notre réussite cette année.

Les dates à retenir :

Le loto du dimanche 9 février 2025 à la salle des fêtes de Vénès

La vente de viande et la vente de plants de légumes et fleurs courant avril-mai 2025

Le stand snacking du vide-grenier le jeudi 1^{er} mai 2025

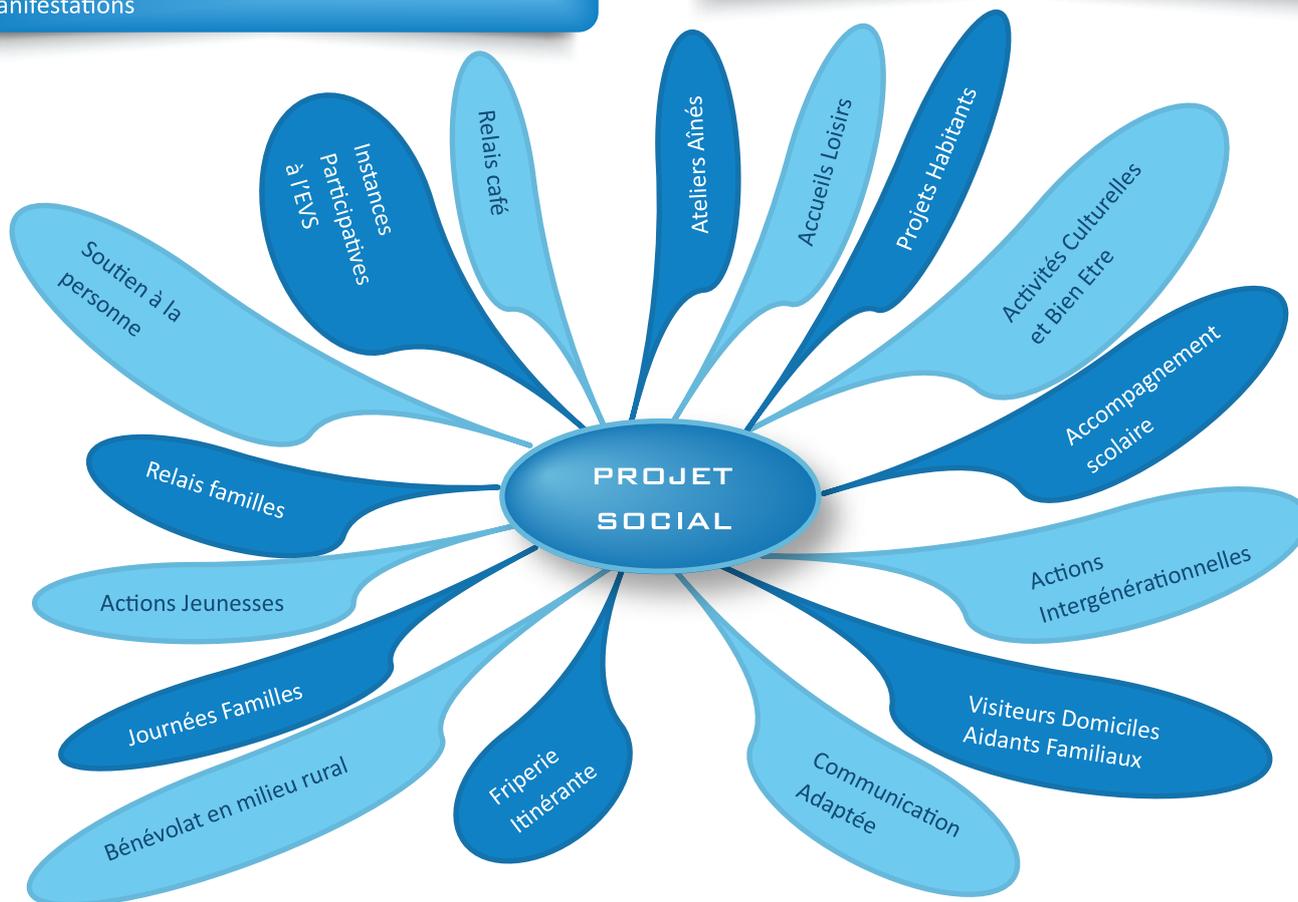


Carnaval 2024



Sortie rugby 2024

L'association Familles Rurales de Vénès, fidèle aux valeurs du mouvement national : entraide et solidarité, initiatives et responsabilités, participation et citoyenneté, convivialité et échanges, s'articule autour de trois leviers :



Les partenaires de Familles rurales Vénès : CAF du Tarn, MSA, CCLPA, Mairie de Vénès, Familles Rurales Départementale et Nationale, OGEIC, APEL, PRH81, UDAF81, SDJES, Réseau Parents 81, PMI, ADMR Vénès, Générations Mouvement, Groupama, Harmonie Mutuelle, ...

Pour tous ses projets et actions, Familles Rurales Vénès demande des agréments et est cosignataire de conventions auprès de la CAF, de la MSA par le « Grandir Milieu Rural ».

Familles Rurales Vénès, outre les soutiens mentionnés ci-dessus, apprécie la participation des bénévoles et l'implication indispensable des familles dans toutes nos actions.

Il nous semble urgent et important que cet engagement évolue et se renouvelle. Nous profitons de ce bulletin pour remercier, ceux qui nous ont rejoints cette année ; et pour tirer encore une fois, la sonnette d'alarme afin que l'association perdure et puisse continuer à répondre aux besoins des familles.

PROPOSEZ VOUS ET REJOIGNEZ NOUS !!!!

ADMR



1^{er} réseau national et associatif de service à la personne

L'ADMR de Vénès est composée d'une équipe de 8 bénévoles et 7 salariés qui interviennent auprès de 70 familles du secteur. En moyenne, 7 500 h d'aide sont effectuées par an.

Nous intervenons pour l'entretien du logement (*régulier ou suite à une hospitalisation / sortie de maternité*). Nous faisons aussi de la garde d'enfants et de l'aide auprès des personnes handicapées ou âgées.

Chacun de nous peut être aidé par l'ADMR !



Equipe d'intervenants (*salariés et anciens salariés*)
de l'association autour de Mme Albert (*Bénévole*)



CONTACTEZ NOUS, NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS POUR VOUS AIDER !

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi de 14h à 17h et Jeudi de 9h à 12h

ADRESSE : Mairie, 81440 Vénès

PERMANENCE TELEPHONIQUE

05 63 70 75 56

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

SECTEUR D'INTERVENTION

Vénès, Peyregoux, St Jean de Vals,
Laboulbène, St Germier, Montfa

Généralions Mouvement

Les adhérents de Généralions Mouvement se retrouvent tous les mardis après-midi de 14H à 17H, de début septembre à fin juin (*Belote, marche, jeux de société...*).

Fin janvier a lieu l'assemblée générale à 10H suivie du repas, pour tous les adhérents et les nouveaux qui souhaitent rejoindre le club.

Deux sorties en bus dans l'année :

- Mardi 30 avril : Visite en covoiturage du souterrain médiéval du Castela à St Sulpice.
- Jeudi 30 mai : Visite en Ariège avec les Forges de Pyrène et le plateau de Beille, altitude 1800m.
- Mardi 25 juin : Clôture du 1^{er} semestre avec pique-nique au lac du Laouzas en covoiturage.
- Jeudi 26 septembre : Sortie en bus : Vélorail et Sainte-Eulalie.
- Dimanche 13 octobre : Moules-frites pour tous les adhérents et non-adhérents.
- Dimanche 1^{er} décembre : Loto annuel avec une forte participation.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Lylie Menou.



CONTACT GÉNÉRALIONS MOUVEMENT

Lylie Menou 05 63 75 93 91

Atelier bleu cobalt

Organisateur du salon des artistes indépendants du Tarn
Fondatrice Hermine Dessort - Présidente Christiane KARSENTI

CALENDRIER 2025

LE SALON

DU 04 AU 20 JUILLET 2025

SALON DES ARTISTES INDÉPENDANTS DU TARN

INVITÉS D'HONNEURS

Gérard BASTIEN, artiste aquarelliste

Chantal LANDRIER, artiste sculpteur, Terre de Bancalié (Tarn)

DATE	LES STAGES	MAÎTRE DE STAGE
15 février	Huile & acrylique	Olivier BONNELARGE
22/23 mars	Aquarelle	Gérard BASTIEN
05 avril	Huile & acrylique	Els KNOCKAERT
18 octobre	Huile & acrylique	Els KNOCKAERT
25/26 octobre	Aquarelle	Gérard BASTIEN
15 novembre	Huile & acrylique	Olivier BONNELARGE



Les primés 2024 avec les invités d'honneur, Christine Béglét et Henri Hadida



CONTACT ASSOCIATION ATELIER BLEU COBALT

Christiane KARSENTI
4 place de la Mairie - 81440 VENES
christy.karsenti@wanadoo.fr
Tél. 07 77 28 08 85
www.atelier-bleu-cobalt.fr



21^{ème} salon des artistes - Le Salon des artistes indépendants du Tarn est ouvert jusqu'au 21 juillet, de 15 heures à 19 heures, avec Christine Béglét et Henri Hadida comme invités d'honneur à la salle des fêtes. Lors du vernissage, le jury 2024, composé des deux invités d'honneur, de Christiane Karsenti, de Jacques Eychenne et de Evelyne Maffre, a récompensé Fabien Lahoche avec « Storm is coming 1 », trophée du château de Montfa ; Yves Menardais avec « L'ombre de l'été », premier prix peinture huile et acrylique ; Nicole Giorgi avec « la maison abandonnée », diplôme d'honneur huile et acrylique ; Christiane Barthès-Gouaze avec « Grève au crépuscule », premier prix aquarelle ; Marie-Thérèse Bonnet avec « Intérieur au piano », diplôme d'honneur aquarelle ; Jean-Paul Barbara avec « Rayon de soleil », premier prix pastel ; Maryse Murillo, n°120, diplôme d'honneur pastel ; Bernard Mary avec « Gains de bambou et Paysage », premier prix autre technique ; Simone Brisorgueil avec « Les anémones », diplôme d'honneur autre technique ; Didier Bastien pour l'ensemble, premier prix sculpture et Marcel Bessettes pour « Confusion », diplôme d'honneur sculpture. N'hésitez pas à venir contempler ces œuvres, l'entrée est gratuite. Publié le 20/07/2024, La Dépêche du Midi

Croix-Rouge Française

La commune de Vénès fait partie de l'unité locale de Réalmont qui rassemble les bénévoles des cantons de Lautrec, Montredon Labessonnié et de Réalmont. Présente auprès de toute personne en difficulté sur le plan local, national et international.

La CROIX ROUGE FRANÇAISE est auxiliaire des pouvoirs publics.

Les différentes actions menées

- une vestiboutique ouverte à tous
- une épicerie sociale où les usagers envoyés par les assistantes sociales trouvent un soutien alimentaire ponctuel et d'urgence
- un accueil et une écoute pour les personnes démunies et en rupture sociale
- des formations de secourisme pour le grand public (PSC1 – IRR)
- des postes de secours pour encadrer les manifestations
- un centre d'hébergement «L'Oustal de la Prado» pour les personnes en errance.

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE LA VALLÉE DU DADOU

GRAULHET

51 rue des Peseignes
81300 Graulhet
05 63 34 55 41
Mardi distribution alimentaire
de 13h à 17h

RÉALMONT

Place Henry Dunant
81120 Réalmont
05 63 55 59 77
Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h



CONTACT LOCAL À VÉNÈS

Philippe Hérail - 06 07 36 90 16

Carine Bonnet - 06 95 46 29 42

VILLAGE DES SPORTS

Le comité des fêtes Jeunes au stand patinage



FOOTBALL

Equipe à 7 UFOLEP



TRAILS

Théo, Clément et Kévin ESTAMPE



JEUX OLYMPIQUES D'ALBERTVILLE

Cyril GARIBAL - Hiver 1992 - Traversée de la flamme olympique dans le village



MOTOCROSS

Ludovic BOMPAR
5^{ème} au championnat de France catégorie 450 cc
3^{ème} au championnat de ligue Occitanie cat. "Prestige"



GRAND RAID DE LA REUNION 2024 LA DIAGONALE DES FOUS

Franck ALBERT - 175 km en 49 heures 44 minutes 46 secondes de course



Direction de la publication : Christian Galzin

Rédaction commission communication : Jacky Albert, Sandrine Albert, Perrine Fabre, Frédéric Flottard, Sandrine Graissaguel, Jérôme Redoulès

Mise en page : Laure Daguzan - Impression : GraphPRINT - imprimé à 450 exemplaires